

Qu'arrive-t-il à ces gens qui reçoivent la visite des vérificateurs du fisc? Très souvent ceux-ci ne s'y connaissent pas beaucoup en agriculture. Il y en a même qui disent qu'ils ne s'y connaissent pas beaucoup non plus en comptabilité. Ils visitent les cultivateurs, ont un petit entretien à la suite duquel, sans leur donner l'avertissement habituel de la GRC selon lequel leurs propos pourraient leur nuire, ils font leur rapport et c'est tout. Parfois, ces vérificateurs du fisc disent même aux cultivateurs: «Vous ne pouvez même plus présenter une demande d'exemption agricole.» Or, c'est son droit le plus absolu si cela lui plaît et, en général, ces gens ne cherchent pas à tricher ni à se soustraire à l'impôt. Ils travaillent très fort pour produire dans ce qu'ils estiment être un beau milieu pour leur famille, l'atmosphère rurale, et ils veulent agir honnêtement. Toutefois, on leur déclare qu'ils ne peuvent plus demander d'exemption fiscale.

Il y a environ un an, je me suis adressé au prédécesseur du ministre actuel, pour discuter de ce problème, et j'ai obtenu quelque allègement pour les intéressés. Du moins, on a cessé de recalculer leurs cotisations de deux ou trois années antérieures et on se borne à faire le calcul d'un an. Néanmoins, tout n'est pas fini. Ces vérificateurs continuent à tourmenter et à harceler les cultivateurs. Je ne pense pas que ceux-ci épargnent assez même pour payer leurs propres salaires. Bien plus, je pense que les vérificateurs font une œuvre des plus pernicieuses, en amenant ces gens à quitter la terre. Quel choix avez-vous si on ne vous accorde aucune considération fiscale relativement à votre entreprise? Quel choix avez-vous si votre revenu est petit ou moyen? Lotir—ce que, je pense, nous ne voulons pas—ou vendre à quelqu'un de plus riche. Il faut que cela cesse. L'actuel ministre du Revenu national, sauf erreur, s'intéresse je crois à la question et consent à écouter. Je m'entretiendrai sous peu avec lui à propos de ce problème.

Je ne retiendrai pas le comité plus longtemps, car je sais que le débat doit finir cet après-midi. Je veux simplement dire qu'il existe trois problèmes principaux que j'ai essayé de traiter en trois périodes distinctes durant le débat. Ces problèmes sont, premièrement, l'absence de protection contre les importations étrangères; deuxièmement, les injustices qu'entraîne l'imposition des contingents de production; troisièmement, la persécution et le harcèlement des cultivateurs à temps partiel. Je ne pense vraiment pas qu'il y ait grand avantage à chasser les gens vers les villes et à faire de citoyens naguère indépendants et capables de subvenir à leurs besoins, ce que nous pourrions appeler des serfs urbains.

Ce sont des cultivateurs marginaux pour ce qui est de leur revenu. C'est en grande partie la troisième génération d'immigrants venus au Canada dans l'espoir de posséder leur terre et de trouver l'indépendance car ils appartenaient à la paysannerie d'Europe, ou étaient des citadins pauvres ou des zoniers. Ils sont venus au Canada pour améliorer leur sort; trois générations plus tard ils se retrouvent à nouveau serfs, habitants de tours. C'est ce qui se produit dans tout le pays.

S'il le faut, prenons des mesures, soit au niveau du régime d'imposition, soit au niveau des politiques agricoles ou urbaines, pour faire que l'agriculture devienne non pas seulement rémunératrice, mais aussi attrayante afin de mettre un terme à cette ruée constante vers les villes. Au besoin, subventionnons les gens qui veulent rester en dehors des villes; à la longue, ce sera plus avantageux. Lorsqu'on entasse les gens dans les villes, le coût de tous

Subsides

les services augmentent: police, éducation, utilité publique, logement et il y a recrudescence du stress et des maladies mentales.

Avant de me rasseoir, je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture de sa nomination. Nous avons fondé en lui de grands espoirs. Il a l'occasion unique d'inverser la tendance manifestée jusqu'ici par le gouvernement libéral de ne se préoccuper guère de ce problème. Mes vœux l'accompagnent.

• (1650)

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, certains de mes collègues à ma gauche semblent être découverts lorsqu'un député fait son devoir, mais cela ne m'impressionne pas du tout. Je vais continuer à accomplir mon travail au meilleur de ma connaissance et avec toute la conscience que j'ai reçue par ma formation.

Monsieur le président, hier soir, je parlais justement d'un sujet brûlant d'actualité...

M. Trudel: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le vice-président: A l'ordre. L'honorable député de Montréal-Bourassa invoque le Règlement.

M. Trudel: Monsieur le président, je crois que mon collègue a très mal interprété nos pensées. On a hâte d'entendre ce qu'il va nous dire, et non ce qu'il a dit au sujet de ses collègues.

M. Lambert (Bellechasse): Je remercie l'honorable député de la rectification, et je suis convaincu que la deuxième partie de ses remarques est vraie.

Monsieur le président, je disais justement, hier soir, à l'occasion du débat sur cette importante question des crédits du ministère de l'Agriculture, qu'il se passait des choses étranges. Je crois de mon devoir d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sur ces faits, afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que les subventions qui sont destinées à compenser les pertes subies par des producteurs agricoles au cours de l'année 1971 ne soient plus nécessaires à l'avenir; il faut que l'argent parvienne directement à ceux à qu'il est destiné.

Monsieur le président, mon collègue de Richmond (M. Beaudoin) parlait tout à l'heure d'une augmentation des revenus nets des agriculteurs de 44 p. 100 pour l'année 1972, comparativement à 1971. A mon avis, les fonctionnaires du gouvernement, à Québec, sont forts en chiffres, ils sont formidables. Ils sont capables d'aligner des chiffres et de leur faire dire n'importe quoi; mais s'ils se donnaient la peine d'aller au fond des choses, la conclusion de leur étude serait différente. Ils seraient en mesure de mieux informer la population.

Si l'on étudie la question en profondeur, on découvre qu'en 1971 plusieurs producteurs ont perdu des sommes d'argent considérables; ils ont produit à déficit et, grâce aux interventions qui ont été faites afin d'attirer l'attention des autorités gouvernementales, il est arrivé que des programmes ont été élaborés afin de compenser partiellement les pertes subies. Et comme des subventions ont été payées en 1972, il est normal que le revenu des agriculteurs en 1972 soit plus élevé qu'en 1971. Mais cela ne veut pas dire que la production de 1972 a rapporté un revenu supérieur. Ces chiffres s'ajoutent à ceux de la production de 1971.

Lorsqu'on veut aller véritablement au fond des choses, il faut soustraire les pertes subies en 1971 des revenus